

Rapport de la commission

Préavis municipal No 04/2024

Réfection de la couverture et de l'isolation de la salle de sport et pose de panneaux solaires photovoltaïques

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission ad hoc composée de Messieurs Nicolas Pittet, Yves Trottet et Gilbert Cavedon, président s'est réunie le 12 février 2024 avec la délégation de la municipalité composée de Messieurs Olivier Duperrut, Syndic et Pascal Berchier membre de la Municipalité et responsable des bâtiments communaux. La délégation de la municipalité a présenté le préavis et a répondu à toutes les questions posées par la commission.

Projet :

Le projet peut être scindé en deux parties distinctes : la réfection de la couverture et la pose de panneaux photovoltaïques.

La municipalité a expliqué les raisons techniques qui imposent une réfection totale de la couverture de la salle de sport :

En raison d'une mauvaise exécution des travaux et de choix peu appropriés de matériaux lors de la construction de la salle de sport, la toile de sous-couverture s'est rétractée laissant le champ libre à des infiltrations d'eau dans le bâtiment. Une réparation localisée ne va pas résoudre le problème à long terme, de plus il n'est pas possible de réutiliser la couverture existante en fibrociment.

La municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs Chevalier SA, Morges pour une étude de la remise à neuf de la toiture.

Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et afin de bénéficier des subventions, il est proposé de renforcer l'isolation de la toiture.

D'autre part, la Municipalité s'est aussi intéressée à la valorisation de la nouvelle couverture par la pose de panneaux solaires.

Le projet propose la pose de 180 panneaux photovoltaïques sur les deux pans inclinés du toit.

La production annuelle des panneaux photovoltaïques est estimée à 75 MWh la salle de sport pourra bénéficier d'environ 12 MWh en autoconsommation (électricité et production d'eau chaude sanitaire avec ajout d'un corps de chauffe au boiler existant), le solde sera revendu au réseau électrique.

La pose de batteries dans le but d'améliorer l'autoconsommation du bâtiment n'est dans un premier temps pas à l'étude.

Ce projet scelle la première étape d'une stratégie à long terme dans le prolongement du PECC (Plan d'Énergie et Climat Communal) du canton de Vaud. Dans le futur, il est prévu d'autres investissements

similaires sur les bâtiments communaux dans le développement des énergies renouvelables ainsi qu'une participation des citoyens (communauté d'auto-consommateurs par exemple).

Le coût total du projet a été estimé à 734'000 Francs, une déduction de 94'000 Francs peut être soustraite via les subventions pour l'amélioration de l'isolation ainsi que la promotion des installations photovoltaïques. La somme de 80'000 Francs sera prélevée via l'impôt spécial affecté (une partie de la somme totale de l'impôt spécial). Le solde sera financé par un emprunt avec un amortissement sur 30 ans.

Conclusion :

En conclusion, la décision d'améliorer l'efficacité énergétique de notre salle de sport, mérite toutes nos félicitations. Cette démarche s'aligne sur les objectifs globaux de durabilité et de préservation de l'environnement, mais elle témoigne également de notre engagement envers l'efficacité énergétique et la responsabilité environnementale.

L'intégration de panneaux photovoltaïques constitue une avancée significative dans notre quête d'une empreinte carbone réduite et d'une utilisation responsable des ressources énergétiques. Cette initiative, en plus de générer des économies à long terme, nous positionne dans la promotion d'infrastructures durables et éco-responsables.

La commission approuve à l'unanimité le projet présenté et invite les membres du conseil communal à en faire de même.

Uppfelen, le 1er mars 2024



Gilbert Cavodon



Yves Trotter



Nicolas Pittet